

RELEVÉ DE DECISIONS

Séance du conseil d'administration du Crous de Paris du jeudi 10 mars 2022

Séance du conseil d'administration présidé par Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France.

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du jeudi 10 mars 2022 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	20
Nombre de procurations	4
Total des voix	24

Ordre du jour		Pour	Contre	Abst.
1	Installation du nouveau conseil	Pour information		
2	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 2021 <i>Un administrateur, porteur d'un pouvoir, ayant décidé de ne pas participer à cette délibération, il est procédé à la modification du total des voix porté à 22 voix</i>	22	-	-
Election du vice-président étudiant et constitution des commissions consultatives				
3	3.1 Election du vice-président étudiant <i>Le président du conseil d'administration et les administrateurs représentants de l'Etat ayant décidé de ne pas participer au scrutin, il est procédé à la modification du total des voix porté à 17</i>	Avec 11 votes, Monsieur Hugo JEAN est élu à la majorité absolue au premier tour du scrutin		
	3.2 Constitution des commissions consultatives <i>Un administrateur ayant rejoint la séance du conseil d'administration à compter de la présente délibération, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à 21 et au total des voix porté à 25</i>	25	-	-

Ordre du jour		Pour	Contre	Abst.
Questions financières				
4.1	Rapport de gestion 2021	Pour information		
4.2	Compte financier 2021 <i>Un administrateur ayant rejoint la séance du conseil d'administration à compter de la délibération du point 3.2, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à 21 et au total des voix porté à 25</i>	16	-	9
4.3	Budget rectificatif n°1 au budget initial 2022 <i>Un administrateur ayant rejoint la séance du conseil d'administration à compter de la délibération du point 3.2, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à 21 et au total des voix porté à 25</i>	20	-	2
4	<i>Un administrateur, porteur de deux procurations, s'étant absenté de la séance du conseil d'administration à compter de la présente délibération, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à 20 et au total des voix porté à 22</i>			
4.4	Admissions en non-valeur de créances <i>Un administrateur ayant rejoint la séance du conseil d'administration à compter de la délibération du point 3.2, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à 21 et au total des voix porté à 25</i> <i>Un administrateur, porteur de deux procurations, s'étant absenté de la séance du conseil d'administration à compter de la délibération du point 4.3, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à 20 et au total des voix porté à 22</i>	22	-	-
Contribution Vie Etudiante et de Campus				
5.1	Bilan des actions conduites en 2021 <i>Un administrateur ayant rejoint la séance du conseil d'administration à compter de la délibération du point 3.2, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à 21 et au total des voix porté à 25</i>	25	-	-
5.2	Projets présentés lors de la commission du 18 février 2022 <i>Un administrateur ayant rejoint la séance du conseil d'administration à compter de la délibération du point 3.2, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à 21 et au total des voix porté à 25</i>	25	-	-
6	Cadre de gestion des prestations d'action sociale des personnels <i>Un administrateur ayant rejoint la séance du conseil d'administration à compter de la délibération du point 3.2, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à 21 et au total des voix porté à 25</i>	24	-	1
7	Questions diverses			

Fait à Paris, le jeudi 10 mars 2022

Recteur de la région académique d'Île-de-France
 Recteur de l'académie de Paris
 Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
 Président du conseil d'administration du Crous de Paris


 Christophe KERRERO